

Direction administrative et financière

Conformément aux délibérations des Comités Syndicaux d'avril 2009 et de juin 2014, l'encadrement de la direction administrative et financière de l'Etablissement compte actuellement une directrice et deux chefs de service (administration générale et finances/comptabilité).



Suite à la demande de détachement, à compter du 1^{er} janvier 2019, de l'attaché principal occupant le poste de directrice, il est proposé au Comité Syndical d'adapter l'organisation de cette direction en interne. Ceci, avec le double objectif de recherche d'efficacité et de maîtrise de la masse salariale ; également en raison de la capitalisation de l'expérience professionnelle et de la montée en compétences qui en découle pour les deux chefs de service concernés.

Dans ce contexte, l'adaptation proposée consiste à :

- Utiliser la vacance du poste de la directrice actuelle afin de nommer sur celui-ci l'attaché territorial titulaire actuellement chef du service administration générale, qui bénéficiera au regard de cette nomination d'un avancement au grade attaché principal, auquel elle peut d'ailleurs prétendre depuis le 1^{er} juillet 2017. Le poste initial de chef de service de cet agent sera dans le même temps supprimé au tableau des effectifs,
- Transformer le poste de chef de service « finances/comptabilité » en poste de directeur adjoint administratif et financier.

Pour ce faire, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique du Loiret et dès que possible en fonction de la date de réunion de cette instance, la mise en place de cette nouvelle organisation, avec la suppression du poste de chef de service administration générale et la transformation du poste de chef de service « finances/comptabilité » en un poste de directeur adjoint administratif et financier.

Par surcroît, il est proposé la suppression du poste de contrôleur de gestion (attaché) à temps non complet (0,5 ETP) après le départ volontaire de la Fonction Publique (depuis le 24 mai 2017) de l'agent qui l'occupait.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Service Aménagement et Gestion des Eaux

Prolongation de mission

Dans le cadre des réflexions relatives à la (re)structuration de la maîtrise d'ouvrage en lien avec la compétence GEMAPI et la déclinaison opérationnelle de SAGE portés par l'Etablissement, le Comité Syndical de juillet dernier a autorisé jusqu'au 31 décembre 2018, au titre du besoin des services, la création au tableau des effectifs de l'Etablissement d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet sur le bassin de l'Allier. En collaboration avec l'animatrice du SAGE du Haut-Allier, celui-ci est chargé de piloter la définition du contenu d'un contrat territorial à l'échelle du périmètre du SAGE du Haut-Allier. Le poste est basé à LANGEAC.

La mission devant être poursuivie au-delà du 31 décembre 2018, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser une prolongation pour un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019), toujours au titre du besoin des services, en lien avec la temporalité de l'action et des cofinancements prévus.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.